

AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Année scolaire 2017-2018

Afin de faciliter et de simplifier les démarches administratives des familles, ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfants(s) en une seule fois : au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de loisirs du mercredi et pendant les vacances scolaires.

Organisation du temps scolaire et périscolaire

Ecole Maternelle :

	8h30 - 11h40	11h40-13h20	13h20-15h30	15h30- 17h ou 18h
Lundi Mardi Jeudi vendredi	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil périscolaire
Mercredi	8h30/11h10	11h10/13h30	13h30 -17h à 18h	
	Enseignement	Restauration	Après -midi loisirs	

Ecole Primaire:

	8h20 - 11h50	11h50-13h30	13h30-15h20	15h20- 17h ou 18h
Lundi Mardi Jeudi vendredi	Enseignement	Restauration	Enseignement	Accueil périscolaire
Mercredi	8h40/11h20	11h20/13h30	13h30 -17h à 18h	
	Enseignement	Restauration	Après -midi loisirs	

Les différents accueils proposés

Restauration Scolaire

Les Enfants sont pris en charge dans l' école par les animateurs et sont transportés au restaurant scolaire. L'équipe d'animation met en place des actions éducatives qui favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité, la découverte du goût, le partage, tout en permettant à l'enfant d'être plus autonome. Les notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire sont également travaillées.

Tarifs et mode d'inscription :

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine, pour l'année entière ou de manière occasionnelle dans la limite des places disponibles. Le tarif est applicable, même si l'enfant est absent (sauf raison médicale sur présentation d'un certificat médical, et annulation dans les temps, soit la veille avant 9h). Les parents sont tenus également d'informer le centre pour toute absence liée aux activités scolaires...

En effet, vos déclarations servent au recrutement du bon nombre d'animateurs pour encadrer vos enfants.

Quotient Familial	Habitants ou scolarisés à Ste-Suzanne
QF 0 à 775	4.36
QF 776 à 1200	6.80
QF 1201 à 9999	7.66

Accueil périscolaire du soir

Les enfants de l'école primaires sont pris en charge dans leur école, dès la fin des classes par les animateurs. L'accueil du soir et le dernier temps de la journée, la première heure, les enfants pourront participer à une activité. Ensuite de 16h30 à 17h, nous nous consacrons au gouter.

(Le planning d'activités est remis aux enfants à la rentrée)

A partir de 17h, un premier départ des enfants est possible.

De 17h à 18h, les départs sont libres, et ce temps est consacré soit aux devoirs, soit à des jeux libres ou à un moment de détente.

Tarifs et mode d'inscription :

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant 1,2,3,4 ou 5 jours par semaine, pour l'année entière ou de manière occasionnelle dans la limite des places disponibles.

Le tarif est applicable, même si l'enfant est absent (sauf raison médicale sur présentation d'un certificat médical, et annulation dans les temps, soit la veille avant 9h). Les parents sont tenus également d'informer le centre pour toute absence liée aux activités scolaires...

En effet, vos déclarations servent au recrutement du bon nombre d'animateurs pour encadrer vos enfants.

Quotient Familial	Habitants ou scolarisés à Ste-Suzanne	
	De la sortie de l'école jusqu'à 17h	De la sortie de l'école jusqu'à 18h
QF 0 à 775	1.53	2.81
QF 776 à 1200	2.11	3.89
QF 1201 à 9999	2.68	4.96

Les mercredis

HORAIRES : de 13h30 à 18h

LIEU : Centre de loisirs de Bart

Suite à une entente des deux communes, le centre de loisirs de Bart accueille les enfants le mercredi après midi.

Vos enfants sont conduits par nos soins au centre de loisirs de Bart, et vous pouvez aller les chercher à partir de 17h.

Les vacances scolaires

HORAIRES : de 9h à 17h avec ou sans repas

Vacances d'automne : du 23 octobre au 03 novembre 2017

Vacances d'hiver : du 12 au 23 février 2018

Vacances de printemps : du 09 au 21 avril 2018

Vacances d'été : du 09 au 27 juillet 2018

Les équipes d'animateurs mettent en place des actions éducatives afin de permettre à chacun d'accéder à des apprentissages par le jeu, de vivre en société, de vivre ensemble et de partager de bons moments.

Quotient Familial	Habitants ou scolarisés à Ste-Suzanne	
	Journée avec repas	Journée sans repas
QF 0 à 775	4.50	2.30
QF 776 à 1200	8.50	5.35
QF 1201 à 9999	12.31	9.16

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Afin que l'inscription de votre enfant soit prise en compte, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Fiche Individuelle de Renseignements
- Fiche sanitaire de liaison
- La copie du carnet de santé (vaccinations)
- La fiche d'inscription aux différents temps d'accueil
- Le numéro d'allocataire CAF
- L'attestation scolaire et extra-scolaire pour l'année en cours



Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Sachez aussi que l'inscription n'est pas automatique d'une année à l'autre.

Merci de fournir une paire de chaussons marqués au nom de l'enfant, ainsi qu'une boîte de mouchoirs.

A RETOURNER

Centre périscolaire
Sandrine Maldiney
56 rue de Besançon
25630 Ste Suzanne

03.81.91.04.13

07.82.64.19.71

francasaintesuzanne@free.fr

IMPORTANT

Ce document rappelle les grandes lignes du règlement de la ville.

L'intégralité du règlement est consultable sur le site www.sainte-suzanne-doubs.fr

La demande d'inscription ne sera prise en compte que si la famille est à jour de tous ses règlements

Tarifs et facturation : Les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial calculé à partir des ressources de familles et en fonction des revenus. La facturation est faite en fin de mois.

Absence de l'enfant : Toute absence doit être signalée le jour même avant 9h à la directrice des Francas. En cas de maladie de l'enfant, le repas du 1^{er} jour ne pourra être décompté, les jours suivant ne seront pas facturés sous réserve que la directrice soit prévenue dès le premier jour avant 9h et qu'un certificat médical soit fourni.

Traitement Médical : Le personnel des Francas n'est pas habilité à administrer des médicaments. Les parents devront donc s'assurer auprès de leur médecin que le traitement médical est à administrer le matin et/ou le soir.

Si votre enfant a un protocole d'accueil individualisé (PAI), veuillez en informer la directrice et le transmettre avec la trousse d'urgence dès le 1^{er} jour d'accueil.

Retard : Les parents sont priés de respecter **impérativement** les horaires d'accueil.

Accident : En cas d'accident, l'enfant sera transporté au centre hospitalier le plus proche par les pompiers, sauf indication d'un autre établissement par les parents et uniquement si la situation le permet.

Objets perdus : la ville et les Francas ne sont pas responsables des objets perdus ou détériorés.